

Diable élévateur Ameise®



Instructions de service



Préface

Afin de pouvoir utiliser le chariot de manière fiable, les connaissances transmises par les présentes INSTRUCTIONS DE SERVICE ORIGINALES sont nécessaires. Les informations sont présentées de façon brève et claire.

Les chapitres sont classés par ordre alphabétique. La numérotation des pages recommence à 1 pour chaque chapitre. Les pages sont identifiées par le chapitre avec lettre et numéro de page. Exemple : la page B 2 est la deuxième page du chapitre B.
Ces instructions de service contiennent une description de plusieurs variantes de chariot. Lors de l'utilisation et de l'exécution de travaux de maintenance, veiller à utiliser la description appropriée au type de chariot disponible.

Les consignes de sécurité et les explications importantes sont signalées par les pictogrammes suivants :



Précède les consignes de sécurité qui doivent être observées pour éviter les dangers pour les personnes.



Précède les consignes qui doivent être observées pour éviter les dommages matériels.



Précède les conseils et les explications.



Désigne l'équipement en série.



Désigne l'équipement supplémentaire.

Nos appareils font l'objet d'un perfectionnement constant. Nous vous prions de bien vouloir comprendre que nous nous réservons le droit de modifier la forme, l'équipement et la technique. Le contenu de ces instructions de service ne justifie donc nullement des droits à certaines caractéristiques bien précises du chariot.

Droits d'auteur

Les droits d'auteur des présentes instructions de service sont réservés à la société Jungheinrich PROFISHOP AG & Co. KG.

Jungheinrich PROFISHOP AG & Co. KG
Haferweg 24
22769 Hambourg - ALLEMAGNE

www.jh-profishop.de



Jungheinrich PROFISHOP AG & Co. KG, Haferweg 24, D-22769 Hamburg

Hersteller oder in der Gemeinschaft ansässiger Vertreter / Manufacturer or his authorized representative in Community / Fabricant ou son mandataire établi dans la Communauté / Fabrikant of zijn in de Gemeenschap gevestigde gemachtigde / Fabricante o representante establecido en la Comunidad / Construtor ou Representante estabelecido na Comunidade / Costruttore oppure il suo rappresentante nella Comunità / Fabrikant eller dennesi Fællesskabet etablerede befuldmægtigede / Produsent eller agent innen felleskapet / Tillverkare eller representant inom EU / Valmistaja tai yhteisömaassa oleva edustaja / V'robce nebo jeho zastoupení / Gyártó / producent albo jego przedstawiciel w EG (Wspólnota Europejska) / Κατασκευαστής ή όμιλος τοπικών αντιπροσώπων/ Üretici ya da Bölgedeki Yetkili Temsilci/ Proizvavalec ali pooblaščen zastopnik s sedežem v EU / Výrobca alebo zástupca so stálym bydliskom v EÚ / Изготовитель или его представитель, зарегистрированный в стране Содружества/ Tootja või organisatsioonis paiknev esindaja/ Ražotājs vai vietējais uzņēmuma pārstāvis / Gamintojas arba šalyje reziduojantis atstovas / Proizvođač ili rezidentni predstavnik / Framleiðandi eða fulltrúi með staðfestu í bandalaginu / 制造商或长期合作的代理商

Typ / Type / Tipo / Modello / Τύπος / Tipo / ΤΥΠΟΣ / Típus / Tip / Тип / Tips / Tipas / Tűp / Tip / Gerð / 型号	Serien-Nr. / Serial No. / N°. de série / Seriennummer / N° de série / Numero di serie / Serienr. / Sarjanro / ΑΡΙΘΜΟΣ ΣΕΙΡΑΣ / Seriové číslo / Szériaszám / Nr. Seryjny / Serijska številka / Výrobné číslo / Серийный номер / Seri No. / Seerianr. / Sérijas Nr. / Serijos numeris / Serijski broj / Raðnúmer / 叉车编号
Hubkarre Ameise	

Zusätzliche Angaben / Additional information / Informations supplémentaires / Aanvullende gegevens / Informaciones adicionales / Dados complementares / Informazioni aggiuntive / Yderligere informationer / Videre data / Tilläggsuppgifter / Lisätietoja / Ostastni údaje / Kiegészítő adatok / dodatkowe dane / Συμπληρωματικές οδηγίες/Εκ Bilgiler/ Dodatne informacije / Dodatočne údaje / Дополнительные сведения / Lisaandmed / Citi dati / Papildoma informacija / Dodatni podaci / Frekari upplýsingar / 附加说明

Im Auftrag / Authorised signatory / pour ordre / Incaricato / Por orden de / por procuração / op last van / på vegne af / på uppdrag / Etter oppdrag / psta. / Ülesandel / pavedus / v.i. / По поручению / megbízásból / длъжностно лице / z pověřením / z poverenia / po nalogu / na polecenie / din sarcina / adina / κατ' εντολή / Po nalogu / Undirskrift / 受托人

10.03.2017

Christian Langvad
Leiter Beschaffung

Renke Wahlers
Qualitätsmanager

Datum / Date / Data/ Fecha/ datum/ Dato/ päiväys/ Kuupäev/ Datums/ Дата/ Dátum/ dátum/ tarih/ Ημερομηνία / Dags. / 日期

D EG-KONFORMITÄTSEKTLÄRUNG

Die Unterzeichner bescheinigen hiermit, dass das im Einzelnen bezeichnete handkraftbetriebene Flurförderzeug der Europäischen Richtlinien 2006/42/EG (Maschinenrichtlinie) einschließlich deren Änderungen sowie dem entsprechenden Rechtserlass zur Umsetzung der Richtlinie in nationales Recht entspricht. Die Unterzeichner sind jeweils einzeln bevollmächtigt, die technischen Unterlagen zusammenzustellen und erklären, dass nachstehend aufgeführte Normen, einschließlich den dort genannten normativen Verweisungen, zur Anwendung gelangen: EN ISO 3691-5

GB EU DECLARATION OF CONFORMITY

The signatories hereby certify that the specified hand powered industrial truck conforms to the EU Directive 2006/42/EC (Machine Directive) including its amendments as translated into national legislation of the member countries. The signatories are individually authorised to compile technical documentation and declare that the following standards, including the normative procedures contained therein, have been applied. EN ISO 3691-5

FR DECLARATION DE CONFORMITE CE

Les signataires certifient par la présente que les chariots à commande manuelle désignés individuellement satisfont à la directive européenne 2006/42/CE (directive machine) y compris ses amendements ainsi qu'au décret légal concernant la mise en oeuvre de la directive dans le droit national. Les signataires sont individuellement autorisés à regrouper les documents techniques et expliquent que les normes mentionnées ci-après ainsi que les renvois normatifs y figurant sont applicables : EN ISO 3691-5

NL EG-CONFORMITEITSVERKLARING

De ondertekenaars bevestigen hiermee, dat het hier genoemde handmatig aangedreven interne transportmiddel voldoet aan de Europese richtlijn 2006/42/EG (machinerichtlijn) met inbegrip van de wijzigingen ervan en de betreffende wetgeving voor de omzetting van deze richtlijnen in nationaal recht. De ondertekenaars zijn ieder individueel gemachtigd, de technische documentatie op te stellen en verklaren dat de hieronder genoemde normen met inbegrip van de daarin genoemde normatieve verwijzingen zijn toegepast: EN ISO 3691-5

ES DECLARACIÓN DE CONFORMIDAD CE

Los signatarios certifican por medio de la presente que la carretilla industrial manual descrita en esta documentación cumple con la Directiva Europea 2006/42/CE (Directiva de máquinas), incluyendo sus respectivas modificaciones, así como con los Reales Decretos de transposición de la directiva al derecho nacional. Cada signatario dispone de una autorización individual que le permite compilar la documentación técnica y declara que se aplicaron las normas indicadas a continuación inclusive las referencias normativas allí mencionadas: EN ISO 3691-5

PT Declaração de conformidade CE

Os signatários vêm por este meio certificar que o veículo industrial de accionamento manual, designado em particular, está em conformidade com a directiva europeia 2006/42/CE (directiva sobre as máquinas), incluindo as respectivas alterações e o decreto-lei para a aplicação da directiva no

direito nacional. Os signatários estão individualmente autorizados a compilar os documentos técnicos e declaram a conformidade com a norma de seguida indicada, incluindo as referências normativas nela mencionadas: EN ISO 3691-5

IT DICHIARAZIONE DI CONFORMITÀ CE

Con la presente i firmatari attestano che il veicolo a motore per movimentazione interna è conforme alle direttive europee 2006/42/CE (Direttiva Macchine), comprese le relative modifiche, nonché al documento legale per la trasposizione di tali direttive nel diritto nazionale. I firmatari sono autorizzati ogni volta singolarmente a compilare la documentazione tecnica e a spiegare che le norme presentate di seguito, inclusi i rimandi normativi ivi menzionati, trovano applicazione: EN ISO 3691-5

DK EF-OVERENSSTEMMELSESERKLÆRING

Undertegnede erklærer hermed, at følgende håndkraftdrevne truck overholder de væsentligste krav i Rådets direktiv 2006/42/EF (Maskindirektivet) inkl. ændringer om indbyrdes tilnærmelse af medlemsstaternes lovgivning. Alle undertegnede er bemyndiget til selvstændigt at udarbejde de tekniske dokumenter og erklærer, at nedenstående anførte standarder, inkl. referencer til standarder, har fundet anvendelse: EN ISO 3691-5

CZ EG - PROHLÁŠENÍ O SHODĚ

Níže podepsaní tímto potvrzují, že podrobný popis ručního vozíku odpovídá Evropským směrnicím 2006/42/EC (směrnice pro strojní zařízení) včetně jejich pozdějších úprav, jakož i příslušným právním výnosům pro uplatnění směrnice v rámci národního práva. Každý z podepsaných má individuální zmocnění k sestavení technických podkladů a prohlášení, že byly použity níže uvedené normy, včetně zde jmenovaných normativních odkazů: EN ISO 3691-5

PL DEKLARACJA ZGODNOŚCI Z NORMAMI UE

Niżej podpisani potwierdzają niniejszym, że wyszczególniony wózek jezdniowy z napędem ręcznym odpowiada dyrektywie europejskiej 2006/42/WE (Dyrektywa maszynowa) wraz ze zmianami oraz rozporządzeniem prawnym dotyczącym wdrożenia dyrektywy do prawa krajowego. Każdy z niżej podpisanych jest uprawniony do zestawienia dokumentacji technicznej i oświadcza, że zastosowane zostały poniższe normy, łącznie z wymienionymi tam innymi normami: EN ISO 3691-5

Table des matières

A Utilisation conforme	A 1
B Description du chariot	
1 Description d'utilisation	B 1
2 Modules	B 1
2.1 Conditions d'utilisation	B 1
3 Caractéristiques techniques - version standard	B 2
3.1 Données de puissance pour des chariots standard	B 2
3.2 Dimensions	B 2
3.2.1 Chariot de levée Ameise® avec plate-forme de charge	B 2
3.2.2 Chariot de levée Ameise® avec fourches	B 3
3.2.3 Chariot de levée Ameise® avec éperon	B 4
3.2.4 Dimensions des galets	B 4
4 Marquages et plaques signalétiques	B 5
4.1 Plaque signalétique, véhicule	B 6
C Transport et première mise en service	
1 Chargement par grue	C 1
2 Blocage du chariot durant le transport	C 1
3 Première mise en service	C 2
D Utilisation	
1 Prescriptions de sécurité pour l'exploitation du chariot	D 1
2 Description des éléments de commande	D 2
3 Mise en service du véhicule	D 3
4 Commande du chariot	D 3
4.1 Règles de sécurité pour l'exploitation	D 3
4.2 Conduite, direction, freinage	D 4
4.3 Blocage du véhicule	D 5
4.4 Prise et pose de charges	D 5
4.5 Élévation et descente du dispositif de prise de charge	D 6
5 Remèdes aux dérangements	D 7
E Maintenance du chariot	
1 Fiabilité et protection de l'environnement	E 1
2 Consignes de sécurité pour l'entretien	E 1
3 Maintenance et inspection	E 3
4 Liste de contrôle de maintenance	E 4
5 Plan de graissage	E 4
5.1 Consommables	E 4
6 Instructions pour la maintenance	E 5
6.1 Préparation du véhicule pour l'entretien et la maintenance	E 5
6.2 Roues et galets	E 5
6.2.1 Remplacement des roues et galets	E 5
6.2.2 Pression de gonflage recommandée	E 5
6.3 Remise en service	E 5

7	Mise hors service du chariot	E 5
7.1	Mesures avant la mise hors service	E 6
7.2	Remise en service après la mise hors-service	E 6
8	Contrôle de sécurité périodique et en cas d'événements inhabituels	E 6
9	Mise hors service définitive, élimination	E 6

A Utilisation conforme

Les présentes instructions de service décrivent un chariot destiné au levage et au transport d'unités de charge. Il doit être utilisé, commandé et entretenu conformément aux instructions de service. Toute autre utilisation est considérée comme non conforme et peut entraîner des blessures ainsi que des dommages sur le chariot ou les biens matériels. Il faut surtout éviter une surcharge suite à des charges trop lourdes. La charge maximale pouvant être supportée est indiquée sur la plaque signalétique ou le diagramme de charge apposés sur l'appareil. Il est interdit d'utiliser le chariot dans des zones présentant un risque d'incendie ou d'explosion ou encore dans des atmosphères pouvant provoquer de la corrosion ou présentant un taux élevé de poussière.

Obligations de l'exploitant : L'exploitant, au sens des instructions de service, est toute personne naturelle ou juridique utilisant elle-même le chariot ou toute autre personne ayant été désignée pour l'utiliser. Dans des cas particuliers (p. ex. leasing, location), l'exploitant est la personne qui est responsable de l'exploitation suivant les accords contractuels en vigueur entre le propriétaire et l'utilisateur du chariot. L'exploitant doit garantir une utilisation conforme du chariot et s'assurer que tout danger pour la vie et la santé de l'utilisateur ou de tierces personnes soit évité. En outre, il faut veiller au respect des consignes de prévention des accidents, de toutes les autres règles de sécurité technique ainsi que des directives d'exploitation, d'entretien et de maintenance. L'exploitant doit s'assurer que tous les utilisateurs ont lu et compris ces instructions de service.



En cas de non-respect de ces instructions de service, notre garantie s'éteint. Il en va de même si des travaux non conformes ont été effectués sur l'engin par le client et/ou une tierce personne sans l'accord du service après-vente du fabricant.

Montage d'accessoires : Le montage ou l'intégration de dispositifs supplémentaires ayant une influence sur les différentes fonctions du chariot ou complétant ces fonctions est seulement autorisé(e) après l'accord écrit du fabricant.

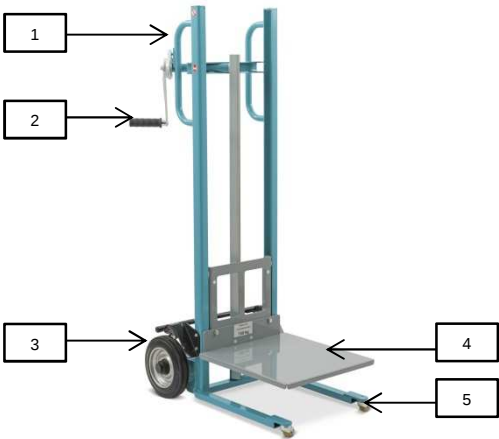
Le cas échéant, se procurer une autorisation des autorités locales. L'accord des autorités locales ne remplace cependant pas l'autorisation du fabricant.

B Description du chariot

1 Description de l'utilisation

Le chariot décrit est un chariot de levée prévu pour une utilisation sur sol plat et solide pour le soulèvement et le transport des charges. En fonction de l'équipement du dispositif de prise de charge, différents types de charges peuvent être manipulés. La capacité de charge nominale est indiquée sur la plaque signalétique. La charge nominale en fonction de la distance du centre de gravité de la charge est indiquée dans la section caractéristiques techniques de ces instructions de service.

2 Modules



Pos.	Désignation	Pos.	Désignation
1	Étrier tubulaire-poignée	4	Dispositif de prise de charge
2	Treuil manuel	5	Galets d'appui
3	Galets directeurs		

2.1 Conditions d'utilisation

- Température ambiante
- en fonctionnement continu 5 °C à 25 °C
 - en fonctionnement bref (<1h) -5 °C à 40 °C

 En cas d'utilisation permanente avec des variations extrêmes de température ou de l'humidité de l'air, une autorisation et un équipement spéciaux sont requis pour les chariots.

3 Caractéristiques techniques - version standard



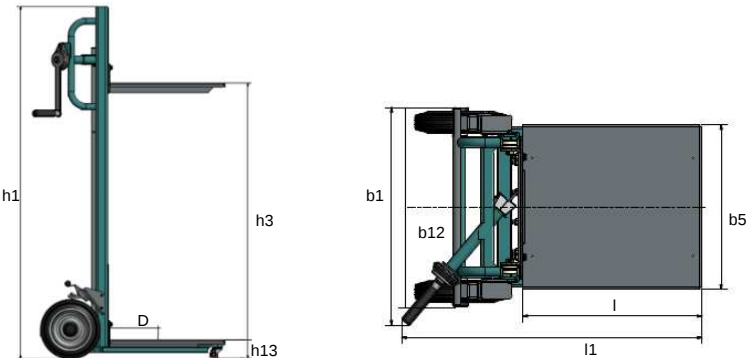
Indication des caractéristiques techniques selon VDI 2198.
Sous réserve de modifications et de compléments techniques.

3.1 Données de puissance pour des chariots standard

	Désignation	Chariot de levée Ameise®	
Q	Charge de transport	150	kg

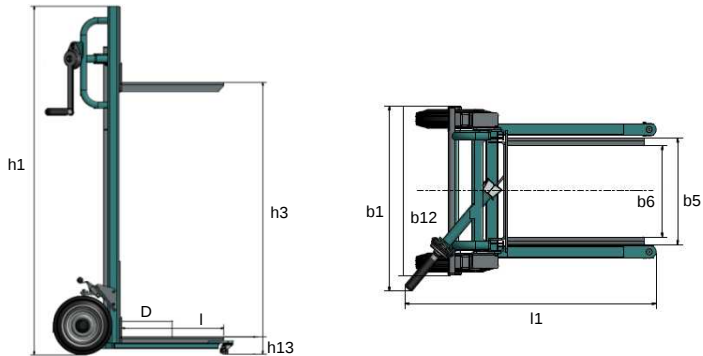
3.2 Dimensions

3.2.1 Chariot de levée Ameise® avec plate-forme de charge



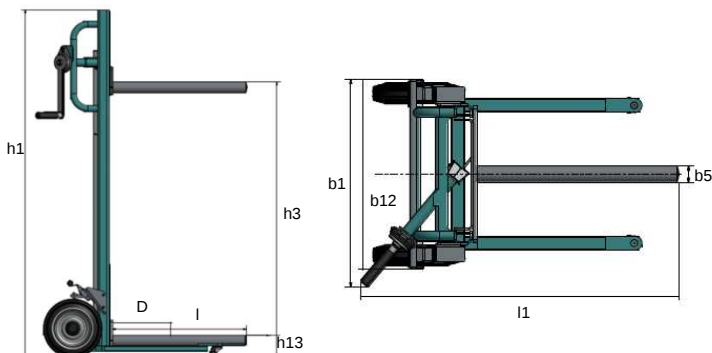
	Désignation		
	Poids propre (pneus gonflables)	52	kg
	Poids propre (pneus en caoutchouc plein)	51	kg
D	Distance du centre de gravité de la charge	235	mm
b1	Largeur totale	609	mm
b12	Largeur avec treuil replié	555	mm
b5	Largeur du dispositif de prise de charge	460	mm
h1	Hauteur de la plate-forme	1540	mm
h3	Élévation	1120	mm
h13	Hauteur, abaissé	62	mm
l1	Longueur totale	838	mm
l	Longueur du dispositif de prise de charge	500	mm

3.2.2 Chariot de levée Ameise® avec fourches



	Désignation		
	Poids propre (pneus gonflables)	46	kg
	Poids propre (pneus en caoutchouc plein)	44	kg
D	Distance du centre de gravité de la charge	235	mm
b1	Largeur totale	609	mm
b12	Largeur avec treuil replié	555	mm
b5	Largeur du dispositif de prise de charge	363	mm
b6	Largeur des fourches	300	mm
h1	Hauteur de la plate-forme	1540	mm
h3	Élévation	1120	mm
h13	Hauteur, abaissé	62	mm
l1	Longueur totale	827	mm
l	Longueur du dispositif de prise de charge	489	mm

3.2.3 Chariot de levée Ameise® avec éperon



	Désignation		
	Poids propre (pneus gonflables)	46	kg
	Poids propre (pneus en caoutchouc plein)	44	kg
D	Distance du centre de gravité de la charge	235	mm
b1	Largeur totale	555	mm
b12	Largeur avec treuil replié	609	mm
b5	Largeur du dispositif de prise de charge	48	mm
h1	Hauteur de la plate-forme	1540	mm
h3	Élévation	1120	mm
h13	Hauteur, abaissé	98	mm
l1	Longueur totale	899	mm
l	Longueur du dispositif de prise de charge	593	mm

3.2.4 Dimensions des galets

	Désignation	Chariot de levée Ameise®	
	Galet directeur (pneus gonflables)	Ø 260	mm
	Galet directeur (pneus en caoutchouc plein)	Ø 250	mm
	Galet de griffe	Ø 30	mm

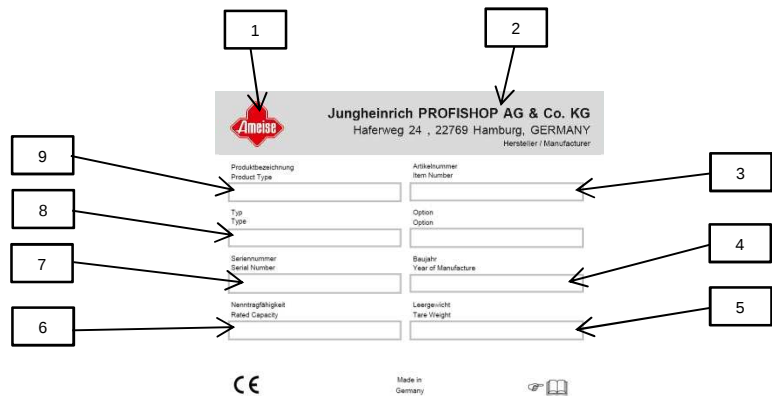
4 Marquages et plaques signalétiques



Pos.	Désignation
1	Plaque signalétique
2	Ne pas monter sur le dispositif de prise de charge
3	Étiquette chariot
4	Charge de transport max.

4.1 Plaque signalétique, véhicule

 En cas de questions sur le chariot ou pour commander des pièces de rechange, toujours indiquer le numéro de série (7).



Pos.	Désignation	Pos.	Désignation
1	Logo de la marque	6	Capacité de charge nominale
2	Fabricant/Responsable de la mise en circulation	7	Numéro de série
3	N° de référence	8	Modèle/type
4	Année de construction	9	Désignation du produit
5	Poids à vide		

C Transport et première mise en service

1 Chargement par grue



Utiliser uniquement des dispositifs de levage à capacité de charge suffisante (Pour le poids de la charge, consulter la plaque signalétique sur le chariot).

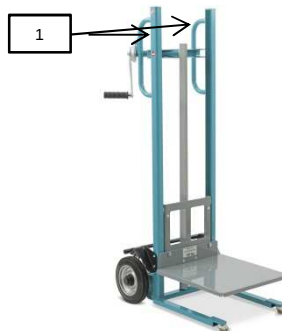


Pour le chargement du chariot avec élingues, les étriers tubulaires - poignées (1) servent de points d'accrochage (1).

- Stationner et sécuriser le chariot (voir chapitre D).
- Fixer les élingues aux points d'accrochage.



Fixer les élingues sur les points d'accrochage de sorte qu'elles ne puissent en aucun cas glisser.



2 Blocage du chariot lors du transport

Pour le transport sur un camion ou une remorque, le chariot doit être correctement sanglé, par exemple sur une palette. Sinon, le camion doit être équipé d'anneaux d'arrimage.

Pour sangler le chariot, faire passer des courroies de serrage par-dessus les bras de charge (1) du chariot. Serrer à fond les courroies de serrage au moyen du dispositif de serrage.



Le chariot doit être chargé par du personnel qualifié spécialement formé à ce but et conformément aux directives VDI 2700 et VDI 2703. Le dimensionnement correct et l'application de mesures de protection de la charge doivent être déterminés individuellement au cas par cas.

3 Première mise en service



Afin de pouvoir mettre le chariot en service après la livraison ou après le transport, il faut effectuer les opérations suivantes :

- S'assurer que l'équipement est complet et en bon état.
- Mettre le chariot en service comme cela est décrit (voir chapitre D).



Les surfaces de roulement des roues peuvent s'être déformées après un arrêt de longue durée du chariot. Ces déformations disparaissent après un court déplacement du chariot.

D Utilisation

1 Prescriptions de sécurité pour l'exploitation du chariot

Autorisation de conduite : Seules les personnes ayant été instruites à la conduite, ayant prouvé leur aptitude au guidage et à la manipulation de charges à leur employeur ou à la personne responsable des opérations et ayant été explicitement désignées pour les travaux par cette dernière sont autorisées à guider le chariot.

Droits, obligations et règles de comportement pour le cariste : Le cariste doit être informé de ses droits et de ses obligations. Il doit être familiarisé avec le maniement du chariot et le contenu de ces instructions de service. Les droits nécessaires doivent être accordés à l'opérateur. Le port de chaussures de sécurité est obligatoire durant le maniement de chariots s'ils sont utilisés en mode conducteur accompagnant.

Interdiction d'utilisation par les personnes non autorisées : Le cariste est responsable du chariot durant les heures de travail. Il doit interdire la conduite ou l'actionnement du chariot à toute personne non autorisée. Il est interdit de transporter des personnes.

Dommages et vices: Tous les dommages et autres vices sur le chariot ou l'accessoire rapporté doivent immédiatement être signalés au service responsable. Il est interdit d'utiliser des chariots dont le fonctionnement n'est pas sûr (p. ex. pour cause de roues usées ou freins défectueux) avant de les avoir remis correctement en état.

Réparations : Le cariste ne doit effectuer aucune réparation ni modification sur le chariot sans avoir reçu de formation ni d'autorisation spécifiques. Il ne doit en aucun cas mettre les dispositifs de sécurité et les commutateurs hors service ni les dérégler.

Zone dangereuse : les zones dangereuses sont les endroits où des personnes sont mises en danger par des mouvements de traction ou de levage du convoyeur au sol, de son dispositif de prise de charge (par exemple remorque) ou de la charge. Ceci comprend également les zones pouvant être concernées par une chute de la charge ou un changement de voie des remorques.

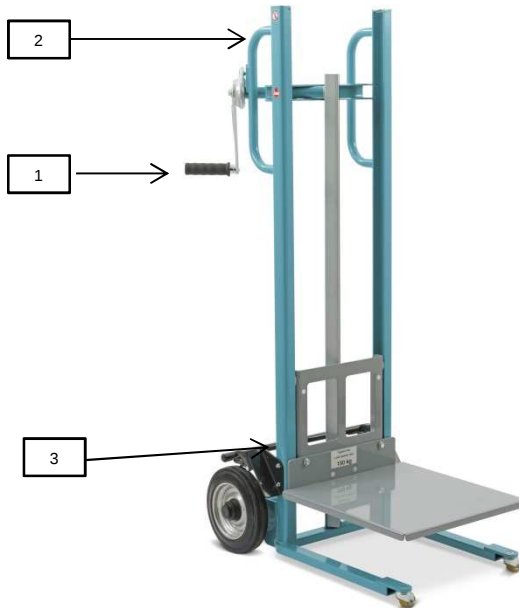
Sens d'utilisation : pour les chariots à conducteur accompagnant, le sens dans lequel la charge est tirée est toujours considéré comme la marche avant.



Les personnes non autorisées ne doivent jamais se trouver dans les zones dangereuses. En cas de danger, les personnes doivent être averties à temps par un signal. Arrêter immédiatement le chariot si les personnes refusent de quitter la zone dangereuse malgré les avertissements.

Dispositifs de sécurité et panneaux d'avertissement : Respecter impérativement les dispositifs de sécurité, les panneaux d'avertissement et les consignes de sécurité décrites ici.

2 Description des éléments de commande



	Élément de commande	Fonction
1	Treuil manuel	Le treuil manuel permet de lever ou de descendre les charges.
2	Étrier tubulaire-poignée	Les étriers tubulaire-poignée permettent de déplacer et de diriger le chariot.
3	Frein d'immobilisation à pédale	Les freins d'immobilisation à pédale permettent de stationner le chariot en toute sécurité.

3 Mise en service du chariot



Avant de mettre le chariot en service, de le manier ou de le conduire, le cariste doit s'assurer que personne ne se trouve dans la zone dangereuse. Le cariste doit s'assurer que le chariot est dans un état technique de marche.



Toute erreur ou dommage survenu doit être traité par le service fabricant.

Contrôles et travaux avant la mise en service quotidienne

– Contrôler tout le chariot (plus particulièrement le mécanisme de levage, les roues et les dispositifs de prise de charge) à la recherche de dommages.

4 Maniement du chariot

4.1 Règles de sécurité pour l'exploitation

Voies de circulation et zones de travail : seules les voies de circulation assez larges et autorisées par l'exploitant peuvent être utilisées. Les personnes non autorisées doivent rester hors des zones de travail. La charge ne doit être posée qu'aux endroits prévus à cet effet.

Comportement lors du déplacement : Le cariste doit adapter la vitesse de traction aux conditions locales. Il doit conduire à vitesse réduite par exemple pour prendre des virages, aborder des passages étroits, passer à travers des portes battantes et rouler à des endroits à visibilité limitée. Il doit toujours maintenir une distance de freinage suffisante entre son propre chariot et le chariot le précédant et veiller à toujours rester maître de son chariot. Il est interdit de s'arrêter brusquement (sauf en cas de danger), de prendre des virages trop rapidement, de doubler à des endroits dangereux ou à visibilité limitée. Il est interdit de se pencher au dehors ou de passer le bras hors de la zone de travail et de commande.

Visibilité lors du déplacement : le cariste doit regarder dans le sens de marche et toujours avoir une visibilité suffisante sur le trajet qu'il parcourt. Le chariot doit se déplacer avec la charge située à l'arrière. Si ce n'est pas possible, par exemple pour faire des manœuvres, le cariste doit s'assurer que la zone de manœuvre est libre.

Si le cariste n'a pas de vue dégagée, une deuxième personne lui servant de guide doit interdire tout accès à la zone de manœuvre.

Déplacements en montées et en descentes : conformément aux spécifications techniques du chariot, l'utilisation du chariot en montée et en descente est interdite ! Il est interdit de garer le chariot en montée ou en descente.

Déplacements sur les monte-charges et les ponts de chargement :

Emprunter des monte-charges ou des hayons de chargement n'est possible que si leur capacité de charge est suffisante, que leur construction permet le passage du chariot et que l'exploitant l'autorise. Ceci doit être contrôlé avant le passage. Le chariot doit emprunter le monte-charge avec l'unité de charge dirigée vers l'avant et prendre une position excluant tout contact avec les parois. Les personnes prenant place dans le monte-charge doivent y monter lorsque le chariot est bien arrêté et en sortir en premier.

Levée de charges : Ne jamais dépasser la charge de transport maximale indiquée pour le chariot. Les centres de gravité de la charge indiqués doivent être respectés sous peine d'impacter la stabilité du chariot, ce qui risque d'engendrer de graves accidents.

Transport de charges : le transport de charges n'est autorisé que lorsque le dispositif de prise de charge est entièrement abaissé.

4.2 Conduite, direction, freinage



Une attention particulière est nécessaire lors de la traction et du braquage, tout particulièrement en dehors des contours du chariot. Pour diriger le chariot, déplacer l'étrier tubulaire-poignée vers la droite ou la gauche ; le chariot suit le mouvement.

Conduite et direction



Ne conduire le chariot que si le dispositif de prise de charge est entièrement abaissé. Lorsque le dispositif de prise de charge est soulevé, le chariot ne doit être déplacé que lorsque cela est absolument nécessaire pour prendre et déposer la charge ainsi que pour se positionner.



Avant de transporter des charges, s'assurer que celles-ci sont placées de manière correcte et sécurisée sur le dispositif de prise de charge et ne risquent pas de glisser.

- Mettre le chariot en marche (voir paragraphe D).
- Déplacer le chariot dans la direction souhaitée.

Freins



Le comportement au freinage du véhicule dépend en grande partie de la surface du sol et de la charge. Le cariste est tenu d'adapter son mode de conduite en conséquence.



Le cariste doit conduire de manière prévoyante. S'il n'y a aucun danger, il doit freiner de manière modérée afin d'éviter tout déplacement de la charge.

Freinage à la main

- Pousser le chariot dans le sens inverse du sens de marche ; le chariot est freiné.

Freinage avec le frein d'immobilisation à pédale

- Le véhicule est freiné via l'actionnement du frein d'immobilisation à pédale.

4.3 Arrêter et bloquer le chariot

Le cariste doit sécuriser le chariot avant de le quitter, même en cas d'absence de courte durée.



Ne pas stationner le chariot dans une pente !

- Enclencher les freins d'immobilisation à pédale.
- Rabattre la manivelle du treuil manuel.

4.4 Prise et pose de charges

Positionner le chariot et le stationner en toute sécurité lors des processus de chargement et de déchargement.



La charge ne doit pas dépasser la capacité de charge maximale du chariot.



Aucune autre personne n'est autorisée à se trouver dans la zone dangereuse du chariot.

4.5 Élévation et descente du dispositif de prise de charge

Rabattre la manivelle du treuil manuel de 90° jusqu'en position de travail.

La rotation de la manivelle dans le sens des aiguilles d'une montre permet de soulever la charge.
La rotation de la manivelle dans le sens contraire des aiguilles d'une montre permet d'abaisser la charge.



Avant la mise en service quotidienne, vérifier que la manivelle peut osciller aisément dans un petit périmètre entre 5° et 20°.



Si le bras de manivelle ne peut pas osciller aisément dans le périmètre indiqué, cela signifie que le frein de la manivelle est gêné ou hors d'état de marche. Il y a un risque de retour incontrôlé de la manivelle ou d'une descente incontrôlée de la charge.



Le chariot ne doit plus être utilisé avant d'avoir été contrôlé et, le cas échéant, remis en état par du personnel spécialisé. En attendant, stationner le chariot en toute sécurité et le marquer comme défectueux.

5 Aide au dépannage

Ce chapitre permet à l'utilisateur de localiser et de remédier lui-même à des défauts élémentaires ou dus à une manœuvre erronée. Pour localiser l'erreur, effectuer les opérations prescrites dans le tableau en procédant dans l'ordre chronologique.



Si la panne ne peut pas être supprimée après avoir appliqué les « mesures de dépannage », en informer le service après-vente du fabricant car seul un personnel de service après-vente qualifié et spécialement formé peut procéder à d'autres mesures d'élimination des erreurs.

Défaut	Cause possible	Mesures de dépannage
L'appareil ne maintient pas la charge à la hauteur voulue	Les bagues de freinage de la manivelle sont défectueux	Faire remplacer les bagues de freinage par un expert habilité ou par le fabricant
La manivelle ne peut pas être tournée E	La manivelle est bloquée suite à une immobilisation prolongée	Débloquer la manivelle en donnant un coup sec dans le sens de la Descente. Pour la refaire fonctionner correctement, procéder à des mouvements de levée et de descente sans charge sur une course de levage prolongée

E Maintenance du chariot

1 Sécurité d'exploitation et protection de l'environnement

Les contrôles et opérations de maintenance indiqués dans ce chapitre doivent être effectués selon les délais stipulés dans les listes de contrôle de maintenance.



Il est interdit de procéder à tout type de modification sur le chariot, en particulier sur les dispositifs de sécurité.



Seules les pièces d'origine sont soumises à notre contrôle de qualité. N'utiliser que des pièces de rechange du fabricant afin de garantir un fonctionnement sûr. Les anciennes pièces et les matières consommables remplacées doivent être éliminées conformément aux réglementations en vigueur dans le respect de l'environnement. Le service de vidange du fabricant est à disposition pour effectuer les vidanges d'huile. Après avoir effectué les contrôles et les travaux de maintenance, il faut réaliser les opérations décrites à la Section « Remise en service » (voir Chapitre E).

2 Consignes de sécurité pour la maintenance

Personnel d'entretien : Seul du personnel compétent du fabricant est autorisé à effectuer les travaux d'entretien et de réparation sur les chariots. Parmi son personnel, le fabricant compte des techniciens de service après-vente formés spécialement pour ces travaux. Ainsi, nous recommandons de conclure un contrat d'entretien avec le point de service après-vente compétent du fabricant.

Soulèvement et mise sur cales : pour soulever le chariot, les élingues doivent toujours être fixées aux points prévus à cet effet. Exclure tout risque de glissement ou de basculement lors de la mise sur cales en utilisant des moyens appropriés (cales, blocs de bois).

Travaux de nettoyage : Le chariot ne doit pas être nettoyé avec des liquides inflammables.

Pneus : la qualité des pneus influe sur la stabilité et le comportement de déplacement du chariot. Pour le remplacement des pneus montés en usine, utiliser uniquement des pièces détachées d'origine du fabricant. Les données indiquées sur la fiche produit risquent sinon de ne pas être respectées. Lors du changement des roues ou des pneus, veiller à ce que le chariot ne soit pas en position inclinée (p. ex. changement de roues, toujours simultanément à gauche et à droite).

Chaîne à rouleaux : la chaîne à rouleaux doit être soumise à un contrôle visuel régulier.



Si une zone endommagée est trouvée au niveau de la chaîne à rouleaux, le chariot doit être stationné en toute sécurité et marqué comme défectueux.



En cas de perte de tension de la chaîne, la retendre en desserrant et en réglant le galet de renvoi inférieur.

Manivelle de sécurité : Les manivelles de sécurité requièrent un contrôle et une maintenance réguliers. En fonction de la durée d'utilisation et de la sollicitation, cependant au moins une fois par an, les bagues de freinage doivent être contrôlées à la recherche d'abrasion et d'usure. Le cas échéant, retendre la manivelle. Lorsque les conditions techniques ne permettent pas un contrôle ou une maintenance, ces travaux peuvent être effectués chez le fabricant.



Les manivelles de sécurité ne doivent pas être huilées ou graissées. Dès que de l'huile ou de la graisse entre en contact avec les bagues de freinage, l'action de freinage est éliminée. De manière générale, les bagues de freinage en plastique contaminées par de l'huile ou de la graisse doivent être remplacées immédiatement.

3 Maintenance et inspection

Un service d'entretien compétent et minutieux est l'une des conditions primordiales pour une utilisation sûre du chariot. Si les travaux de maintenance réguliers sont négligés, une panne du chariot risque de s'ensuivre, ce qui constitue de plus un danger pour le personnel et pour le fonctionnement.



Les intervalles d'entretien indiqués supposent une exploitation à une seule équipe et dans des conditions de travail normales. En cas de conditions plus difficiles telles qu'une forte formation de poussières, des variations importantes de température ou une exploitation en plusieurs équipes, les intervalles doivent être réduits en conséquence.

La liste de contrôle de maintenance suivante indique les activités à effectuer et le moment de leur exécution.

Les intervalles suivants sont définis :

W = Toutes les 50 heures de service, toutefois au moins une fois par semaine

A = Toutes les 500 heures de service, toutefois au moins 1 x tous les six mois

B = Toutes les 1 000 heures de service, toutefois au moins 1 fois par an

C = Toutes les 2 000 heures de service, toutefois au moins 1 fois par an



Les intervalles d'entretien W doivent être effectués par l'exploitant. Durant la phase de rodage du chariot, c'est-à-dire après env. 100 heures de service, l'exploitant doit effectuer un contrôle des écrous de roue ou des boulons de roue et les resserrer si nécessaire.

4 Liste de contrôle de maintenance

			W	A	B	C
Châssis/ structure	1.1	Contrôler l'absence de détériorations sur tous les éléments porteurs	●			
	1.2	Vérifier les raccords à vis	●			
	1.3	Contrôler les conseils d'avertissement à la recherche de dommages	●			
Roues	2.1	Contrôler l'usure et les dommages		●		
	2.2	Contrôler le logement et la fixation			●	
Mécanisme levage	3.1	Contrôler la fonction de levage	●			
	3.2	Effectuer l'inspection visuelle de la chaîne à rouleaux			●	
Manivelle de sécurité	4.1	Contrôler le fonctionnement des manivelles			●	
	4.2	Contrôler les bagues de freinage de la manivelle de sécurité			●	
Service de lubrification	5.1	Graisser la chaîne à rouleaux conformément au plan de graissage			●	
Mesures générales	6.1	Contrôle de la fonction de freinage	●			

5 Plan de graissage

La chaîne doit être graissée à l'aide de vaporisateur pour chaîne usuel.

5.1 Consommables

Manipulation des consommables : les consommables doivent toujours être manipulés correctement et conformément aux prescriptions du fabricant.

6 Instructions de maintenance

6.1 Préparation du véhicule pour les travaux d'entretien et de maintenance

Toutes les mesures de sécurité nécessaires doivent être prises afin d'éviter les accidents lors des travaux d'entretien et de maintenance.

Établir les conditions suivantes :

- Stationner et sécuriser le chariot (voir chapitre D).

6.2 Roues et galets

6.2.1 Remplacement des roues et galets

- Mettre l'appareil sur cales d'un côté
- Retirer l'écrou d'essieu
- Retirer la roue de l'essieu
- Pour remplacer la roue, procéder dans l'ordre inverse.

6.2.2 Pression de gonflage recommandée

La pression de gonflage doit être de 2 bars.

6.3 Remise en service

La remise en service après les travaux de nettoyage ou de maintenance ne doit être effectuée qu'après avoir exécuté les opérations suivantes :

- Contrôler le fonctionnement des freins.
- Graisser le chariot conformément au plan de graissage.
- Contrôle de la manivelle de sécurité
- Contrôle visuel de la chaîne à rouleaux

7 Mise hors service du chariot

Si le chariot doit être mis hors service pour plus de 2 mois (p. ex. pour des raisons d'exploitation), il doit toujours être entreposé dans un endroit sec et à l'abri du gel. Les mesures avant, pendant et après la mise hors service doivent également être effectuées suivant la description.



Durant la mise hors service, le chariot doit être monté sur cales de sorte à dégager toutes les roues du sol. C'est la seule façon d'empêcher toute détérioration des roues et des paliers de roue. Si le chariot est censé être immobilisé pendant plus de 6 mois, prendre des mesures complémentaires en accord avec le service après-vente du fabricant.

7.1 Mesures à prendre avant la mise hors service

- Nettoyer soigneusement le chariot.
- Enduire d'une fine couche d'huile ou de graisse toutes les pièces mécaniques n'étant pas recouvertes d'une couche de peinture.
- Graisser le chariot conformément au plan de graissage (voir chapitre E).

7.2 Remise en service après la mise hors-service

- Nettoyer soigneusement le chariot.
- Graisser le chariot conformément au plan de graissage (voir chapitre E).
- Mettre le chariot en service (voir chapitre D).

8 Contrôle de sécurité périodique et en cas d'événements inhabituels

Le chariot devrait être contrôlé par une personne qualifiée au moins une fois par an et après des événements inhabituels. Cette personne doit remettre son expertise et son jugement uniquement du point de vue de la sécurité, sans se laisser influencer par l'entreprise ou des raisons commerciales. Elle doit disposer de connaissances et d'une expérience suffisantes pour être en mesure de juger de l'état d'un chariot et de l'efficacité du dispositif de sécurité selon les règles techniques et de base pour la vérification des chariots.

Ce contrôle comprend une vérification complète de l'état technique du chariot relative à la sécurité contre les accidents. En outre, le chariot doit subir un contrôle concernant les détériorations susceptibles d'être causées par une utilisation incorrecte éventuelle. Un rapport de contrôle doit être établi. Les résultats du contrôle doivent être conservés au moins jusqu'au deuxième prochain contrôle. L'exploitant se doit de supprimer les pannes dans les plus brefs délais.



Pour ces contrôles, le fabricant a créé un service de sécurité spécial assuré par des employés disposant de la formation correspondante.

9 Mise hors service définitive, élimination



La mise hors service définitive et correcte ou bien l'élimination du chariot doivent être effectuées conformément aux prescriptions légales en vigueur dans le pays de l'exploitant. Respecter tout particulièrement les réglementations relatives à l'élimination de la batterie, des consommables ainsi que des composants des systèmes électroniques et électriques.